



Compte rendu du CSAL du 17 décembre 2024

SYNDICAT	REPRESENTANT TITULAIRE			REPRESENTANT SUPPLEANT		
	Nom prénom	Présent / Excusé	Droit de vote	Nom prénom	Présent / Excusé	Droit de vote
CFDT	Laurent BOURGOIN	Présent / Excusé	OUI / NON	David LAGRANGE	Présent / Excusé	OUI / NON
	Didier MANTELET	Présent / Excusé	OUI / NON	Christian LAFOLLY	Présent / Excusé	OUI / NON
	Patrick BLANC	Présent / Excusé	OUI / NON	Didier ROUAU	Présent / Excusé	OUI / NON
CGT	Franck SENEÉ	Présent / Excusé	OUI / NON	Jonathan BOULEAU	Présent / Excusé	OUI / NON
	Pascal JUDEE	Présent / Excusé	OUI / NON	Gilles GRIS	Présent / Excusé	OUI / NON
FO	Laetitia LEJEUNE	Présent / Excusé	OUI / NON	Jean-Baptiste CARPENTIER	Présent / Excusé	OUI / NON
	Patricia DAVANTURE	Présent / Excusé	OUI / NON	Cyrille LEJEUNE QUINTAUX	Présent / Excusé	OUI / NON
SOLIDAIRES	Christophe RENARD	Présent / Excusé	OUI / NON	Lionel VERY	Présent / Excusé	OUI / NON

ADMINISTRATION			
Nom prénom	Présent / Excusé	Nom prénom : Expert	Présent / Excusé
Olivier FAURIEL	Présent / Excusé		Présent / Excusé
Lucile LEVEQUE	Présent / Excusé		Présent / Excusé
Karine SIMONNOT	Présent / Excusé		Présent / Excusé
Valérie RAVET	Présent / Excusé		Présent / Excusé
Sandrine VIDELIER	Présent / Excusé		Présent / Excusé
	Présent / Excusé		Présent / Excusé

CSAL en Visioconférence 2ème Tour, La CFDT rappelle qu'il faut désigner un secrétaire de séance

Désignation du secrétaire adjoint.

Secrétaire de séance : CGT : Pascal JUDEE.

Déclaration Liminaire : CFDT

Réponse du DT :

En effet, on a été obligé de convoquer pour le 17 décembre 2024.
 Sur votre remarque concernant la visio, je suis d'accord que ce n'est pas le meilleur format mais pour 2 heures, c'est plus pertinent.
 Pour la fin 2025, cela devrait être mieux

Suite au vote unanime négatif des OS, cela nous a obligé à réaliser cette instance comme ceci.
 Le DT propose d'aller au vote.

Aucun amendement envoyé par la CFDT pour le CSA du 4 décembre n'a été repris une nouvelle fois dans la présentation.

La CFDT ne valide pas les méthodes de travail au sein des instances de la DTCB. Nous demandons donc la revoyure du RI en 2025, Avec une nouvelle approche du travail RI.
 Nous rappelons que lors du CSAL du 4 décembre qui avait un coté anachronique, les représentants du personnel ont été qualifiés d'irresponsables ce qui n'était pas de bon aloi.
 Nous précisons que le même jour un vote du budget se déroulait au CA VNF et les administrateurs ont également voté contre et ont obtenu la possibilité d'acter une motion portée par le président.

POUR AVIS

1) Révision du règlement intérieur de la DTCB.

FO : Abstention **CONTRE** : CFDT, CGT, SOLIDAIRE

La **CFDT** affirme être en cohérence avec le vote, du dernier CSAL du 04 décembre.

La **SG** informe que sur le travail du GT RI, il avait été proposé au CODIR de continuer comme le précédent. Cela n'a pas été accepté par le CODIR. Nous proposerons un groupe de travail RI avec les représentants pour 2025.

Le **DT** confirme que de nouvelles méthodes de travail vont être mises en place pour 2025.

La **CFDT** demande qu'un GT RI soit mis en place avec les représentants du personnel comme dans toutes les DT. Pour les méthodes des instances, il faut s'aligner sur les directives nationales actées entre la DG et les OS notamment par rapport au pacte social et la charte du siège.

Le **DT** confirme que l'on appliquera les méthodes nationales et un travail spécifique, pour la revoyure du RI

Pour INFORMATION :

2) Questions diverses :

CFDT : envoyé le 14 novembre 2024

1/ Pouvez-vous expliquer pourquoi les accès aux lieux de vie dans certains centres ne sont plus accessibles en journée, y a-t-il de nouvelles règles ?

La **SG** demande la liste des lieux impactés.

2/ Pourrions-nous connaître au vu de l'échéance fin 2026 l'implantation définitive du PCC de Dijon ?

Une présentation future sera réalisée ultérieurement en CSAL.

3/ Pourriez-vous nous informer du devenir de l'antenne de L'UTI SL à Chalon-sur-Saône, et de son personnel ?

Le **DT** : le sujet n'est pas complètement précisé.

Avant la fin du futur déménagement du SEMEH, les agents pourront avoir des bureaux dans le bâtiment.

4/ sur le site d'AMILLY, est-ce que les agents auront le droit aux primes de restructuration ?

La **SG** : Amilly est un déménagement, mais je ferai tout pour que l'on obtienne la même chose que pour le site de MOLINET.

La **CFDT** : « L'année 2024 se termine comme l'année 2023 sur un constat de désaccords avec la direction comme le sujet du déplacement de MOLINET »

La **CFDT** souhaite pour l'année 2025 que le déroulé et les méthodes des instances se réalisent dans des conditions plus apaisées et constructives

**La CFDT est là pour vous informer, vous écouter
et vous défendre**